

Communauté de Communes du Trièves

Avignonet - Château Bernard – Châtel en Trièves - Chichilianne – Clelles – Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors – Lalley – Lavars – Le Percy - Mens - Monestier de Clermont – Monestier du Percy – Prébois- Roissard - Saint Andéol – Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume – Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles – Saint Martin de la Cluze - Saint Maurice en Trièves – Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier – Sinard – Treffort - Tréminis
300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT

Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdctriev.es.fr

2023/93 56

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT ET TROIS, le 22 mai, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.

Membres en exercice : 41

Date de Convocation : 16 mai 2023

Présents : Jérôme Fauconnier, Lydia Palazzi-Vallier, Eric Vallier, Alain Roche, Philippe Vial, Fanny Lacroix, Vincent Blanchard, Jean-Marc Bellot, Alexandre Eyraud Griffet, Sabine Campredon, Pierre Suzzarini, Danielle Montagnon, Gilles Barbe, Françoise Streit, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Caroline Fiorucci, Sébastien Besnard, Robert Cuchet, Yannick Faure, Christophe Drure, Gilles Cléret, Alain Vidon, David Piccarretta, Eric Bernard, Hélène Rossi, Claude Girard, Joël Zoppé, Béatrice Vial, Christian Roux, Pierrick Bonenfant, Anne-Marie Fitoussi.

Suppléants avec voix délibérative : Marc Giraud

Suppléants sans voix délibérative : François Gaborit.

Pouvoirs : Patrick Martinello à Jérôme Fauconnier, Uta Ihle à Claude Didier, Aymeric Faivre à Eric Furmanczak, Véronique Méneghin-Caprio à Caroline Fiorucci, Fabienne Croze à Christian Roux.

Votants : 39 Pour : 39

OBJET : ENCADREMENT DES SALAIRES POUR LE PERSONNEL EMPLOYE EN CONTRAT D'ENGAGEMENT EDUCATIF (CEE) AU SEIN DU SERVICE ENFANCE JEUNESSE

Face à la pénurie d'animateurs, il est nécessaire de réévaluer le salaire des personnes embauchées avec un Contrat d'Engagement Educatif (CEE) dans le cadre d'une convention avec la Ligue de l'enseignement. Ces contrats nous permettent d'embaucher du personnel d'animation et sont limités à 80 jours par an, uniquement pour des activités d'éducation populaire et constituent le renfort pour les périodes de vacances. Les salaires sont journaliers pour une journée d'environ 10 heures.

Il convient de délibérer sur la grille salariale qui sera effective à partir du 1^{er} juillet 2023 :

Qualification	Net par jour AVEC ICP*	Brut sur bulletin SANS ICP*	Brut sur bulletin avec 10% ICP*	Coût Global avec ICP*
Non Diplômé	47	48,51	53,35	64,92
STAGIAIRE	53	54,35	59,79	72,15
BAFA	67	67,96	74,76	88,94
BAFA+	73	73,78	81,16	96,11

BAFA++	80	80,60	88,66	104,52
Préparation AL	25	27,13	29,84	38,55
Préparation SEJOUR	30	31,98	35,18	44,53

*IPC = Indemnités de Congés Payés.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la grille salariale relative aux salaires pour le personnel employé en Contrat d'Engagement Educatif (CEE) au sein du service Enfance Jeunesse à compter du 1^{er} juillet 2023,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document en rapport.

Fait à Saint Martin de Clelles, le 22 mai 2023

Le Président

Jérôme FAUCONNIER

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le

26/5/23

et de sa publication le

26/5/23